

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le 12 octobre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël. DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Mégane PROUTEAU, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Gwendoline PICHARD à M. Joël DANIEL
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES
M. Gwenaël COURTET à Mme Françoise BALLESTER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	6 octobre 2020
Date de l'affichage	6 octobre 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2020 81 Tarifs Maison Des Jeunes (MDJ) 2021

Rapporteur : J. Grévès

Il est proposé de reconduire les tarifs 2020 et d'appliquer le barème suivant suivants à compter de janvier 2021 :

Type de tarif	Cotisation annuelle	Bowling (2 tickets)	Karting (4 tickets)	Paint ball (4 tickets)
Tranche n°1	15,00	7,24	14,48	14,48
Tranche n°2	15,00	8,06	16,12	16,12
Tranche n°3	15,00	8,40	16,80	16,80
Tranche n°4	15,00	8,78	17,56	17,56
Tranche n°5	15,00	9,18	18,36	18,36
Tranche n°6	15,00	11,86	23,72	23,72

Dégressivité tarif	Cotisation annuelle
Inscription Janvier 2021	15,00
Inscription Février 2021	13,75
Inscription Mars 2021	12,50
Inscription Avril 2021	11,25
Inscription Mai 2021	10,00
Inscription Juin 2021	8,75
Inscription Juillet 2021	7,50
Inscription Août 2021	6,25
Inscription Septembre 2021	5,00
Inscription Octobre 2021	3,75
Inscription Novembre 2021	2,5
Inscription Décembre 2021	1,25

Par ailleurs, le service Maison des Jeunes, consommé sans réservation préalable se verra appliquer une pénalité de 30 % du tarif de la tranche.

Enfin, le service réservé mais non consommé sera facturé sans majoration à défaut de production de justificatif et après décision de l'autorité territoriale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Education, Jeunesse et Sports en date du 9 Septembre 2020,

FIXE les tarifs pour la Maison des Jeunes ci-dessus pour l'exercice 2021.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 13 octobre 2020
Le Maire,
Joël DANIEL

